

Conseil de sécurité

Distr. générale
26 juin 2020
Français
Original : anglais et français

Lettre datée du 26 juin 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2528 (2020) du Conseil de sécurité, adoptée le 25 juin 2020 au titre de la question « La situation concernant la République démocratique du Congo ». La résolution a été adoptée conformément à la procédure de vote énoncée dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), procédure qui a été arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus.

Conformément à cette procédure, je vous fais tenir ci-joint une copie des documents suivants :

- Ma lettre datée du 24 juin 2020, adressée aux Représentantes permanentes et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité (voir annexe I), dans laquelle je mets aux voix le projet de résolution portant la cote S/2020/578 (voir pièce jointe à l'annexe I) ;

- Les lettres reçues des membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils communiquent la position de leur pays sur le projet de résolution (voir annexes II à XVI) ;

La présente lettre, accompagnée de ses annexes, sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**

20-08491 (F) 300620 270720



Annexe I

Lettre datée du 24 juin 2020, adressée aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

Conformément à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, et comme décrit dans la lettre datée du 27 mars 2020, adressée à tous les membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/253), j'appelle votre attention sur ce qui suit.

Les membres du Conseil ont débattu d'un projet de résolution, déposé par la France au titre de la question « La situation concernant la République démocratique du Congo ». Ce projet de résolution (voir le document ci-joint portant la cote S/2020/578) a été mis en bleu.

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je mets maintenant aux voix le projet de résolution susmentionné. La période de vote de 24 heures non prorogeable commencera à 14 heures le mercredi 24 juin 2020 et expirera à 14 heures le jeudi 25 juin 2020.

Je vous prie de bien vouloir indiquer votre vote (pour, contre ou abstention) sur le projet de résolution et, le cas échéant, votre explication de vote en envoyant par voie électronique, dans le délai de 24 heures non prorogeable précisé ci-dessus, une lettre signée du (de la) Représentant(e) permanent(e) ou du (de la) Chargé(e) d'affaires par intérim à la Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité (egian@un.org).

J'ai l'intention d'envoyer, dans les trois heures suivant la fin de la période de vote de 24 heures, une lettre faisant état du résultat du vote. Je compte aussi réunir par visioconférence le Conseil de sécurité pour annoncer le résultat du vote, peu après la fin de la période de vote, dans l'après-midi du jeudi 25 juin 2020.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**

Pièce jointe

Nations Unies S/2020/578



Conseil de sécurité

Provisoire
23 juin 2020
Français
Original : anglais

France : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses précédentes résolutions et les déclarations de sa présidence concernant la République démocratique du Congo,

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et de tous les États de la région, et *soulignant* que les principes de non-ingérence, de bon voisinage et de coopération régionale doivent être pleinement respectés,

Prenant note du rapport final (S/2019/469) du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (le « Groupe d'experts »), créé en application de la résolution 1533 (2004) et reconduit dans ses fonctions par les résolutions 1807 (2008), 1857 (2008), 1896 (2009), 1952 (2010), 2021 (2011), 2078 (2012), 2136 (2014), 2198 (2015), 2293 (2016), 2360 (2017), 2424 (2018) et 2478 (2019),

Exprimant sa préoccupation quant à la présence persistante de groupes armés nationaux et étrangers dans l'est de la République démocratique du Congo et quant aux souffrances qu'ils infligent à la population civile du pays, du fait notamment des violations des droits humains, *exprimant également sa préoccupation* quant à la poursuite de l'exploitation et du commerce illégaux des ressources naturelles, qui permettent à ces groupes armés d'opérer, *se félicitant* de l'engagement diplomatique pris par les États de la région pour favoriser la paix et la réconciliation dans la région, et *appelant* tous les États signataires à mettre pleinement en œuvre leurs engagements conformément à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région,

Rappelant que le Gouvernement congolais doit enquêter rapidement et de manière approfondie sur le meurtre des deux membres du Groupe d'experts et des quatre Congolais qui les accompagnaient et traduire les auteurs en justice, *se félicitant* que le Secrétaire général se soit engagé à faire en sorte que l'Organisation ne ménage aucun effort pour que les auteurs de ces crimes soient traduits en justice, *saluant* les travaux de l'équipe des Nations Unies déployée afin d'appuyer l'enquête nationale, en accord avec les autorités congolaises, et *se réjouissant* de la poursuite de cette coopération,

Constatant que la situation en République démocratique du Congo constitue toujours une menace pour la paix et la sécurité internationales dans la région,

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Décide* de reconduire jusqu'au 1er juillet 2021 les mesures énoncées aux paragraphes 1 à 6 de la résolution 2293 (2016), notamment les réaffirmations qu'il y a faites ;

2. *Réaffirme* que les mesures décrites au paragraphe 5 de la résolution 2293 (2016) s'appliquent aux personnes et entités que le Comité aura désignées à raison des actes définis au paragraphe 7 de cette même résolution ainsi qu'au paragraphe 3 de la résolution 2360 (2017) ;

3. *Décide* de proroger jusqu'au 1er août 2021 le mandat du Groupe d'experts tel que défini au paragraphe 6 de la résolution 2360 (2017), *exprime l'intention* de le réexaminer et de se prononcer, le 1er juillet 2021 au plus tard, sur une nouvelle prorogation, et *prie* le Secrétaire général de prendre dès que possible les mesures administratives requises pour rétablir le Groupe d'experts, en consultation avec le Comité, en faisant au besoin appel aux compétences des membres du Groupe créé conformément aux résolutions antérieures ;

4. *Prie* le Groupe d'experts de lui présenter, après concertation avec le Comité, un rapport à mi-parcours, le 30 décembre 2020 au plus tard, et un rapport final, le 15 juin 2021 au plus tard, et d'adresser des mises à jour mensuelles au Comité, sauf les mois où ces rapports doivent lui être remis ;

5. *Réaffirme* les dispositions concernant l'établissement de rapports énoncées dans les résolutions 2360 (2017) et 2478 (2019) ;

6. *Rappelle* les directives régissant la conduite des travaux du Comité telles qu'adoptées par celui-ci le 6 août 2010, *prie* les États Membres d'appliquer, selon qu'il convient, les procédures et critères qui y sont énoncés, notamment en ce qui concerne les inscriptions sur la liste et les radiations de la liste, et *rappelle* sa résolution 1730 (2006) à cet égard ;

7. *Décide* de rester saisi de la question.

Annexe II

Lettre datée du 24 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l’Organisation des Nations Unies

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 24 juin 2020, relative au projet de résolution portant sur la reconduction du régime de sanctions concernant la République démocratique du Congo (S/2020/578).

Conformément à la procédure établie pour l’adoption des résolutions compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, j’ai le plaisir d’indiquer que la Belgique vote pour le projet de résolution. À ce stade, ma délégation n’a pas l’intention de faire d’explication de vote.

L’Ambassadeur,
Représentant permanent de la Belgique auprès de
l’Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Marc **Pecsteen de Buytswerve**

Annexe III

Lettre datée du 24 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe du ferme concours apporté pour faciliter le processus de vote.

J'ai le plaisir de vous informer que la Chine vote pour le projet de résolution déposé par la France pour la reconduction des mesures de sanctions concernant la République démocratique du Congo et la prorogation du mandat du Groupe d'experts sur ce pays (S/2020/578).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Zhang** Jun

Annexe IV

Lettre datée du 24 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 24 juin 2020, concernant le projet de résolution S/2020/578, portant sur la reconduction du régime de sanctions concernant la République démocratique du Congo.

Sur instruction de mon gouvernement, la République dominicaine vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Envoyé spécial de la République dominicaine
auprès du Conseil de sécurité
(*Signé*) José Singer **Weisinger**

Annexe V

Lettre datée du 24 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l’Estonie auprès de l’Organisation des Nations Unies

J’ai l’honneur de vous informer, Monsieur le Président, que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, ma délégation vote pour le projet de résolution S/2020/578, déposé au titre de la question « La situation concernant la République démocratique du Congo ».

L’Ambassadeur,
Représentant permanent de l’Estonie auprès de
l’Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Sven **Jürgenson**

Annexe VI

Lettre datée du 24 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je me réfère à notre lettre du 24 juin appelant les membres du Conseil au vote sur le projet de résolution déposé par la France, portant sur la reconduction du régime de sanctions concernant la République démocratique du Congo, mis en bleu sous la cote S/2020/578.

La France vote pour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la France auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**

Annexe VII

Lettre datée du 24 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de me référer à votre lettre datée du 24 juin 2020, par laquelle vous engagez une procédure de vote par écrit, conformément à l'accord conclu entre les membres du Conseil de sécurité.

Le vote de la République fédérale d'Allemagne sur le projet de résolution, déposé par la France au titre de la question « La situation concernant la République démocratique du Congo », publié sous la cote S/2020/578, est le suivant :

La République fédérale d'Allemagne vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Allemagne auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Christoph **Huesgen**

Annexe VIII

Lettre datée du 24 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère à la lettre datée du 24 juin 2020, du Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution déposé au titre de la question « La situation concernant la République démocratique du Congo » (S/2020/578).

J'indique par la présente que l'Indonésie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Indonésie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Dian Triansyan **Djani**

Annexe IX

Lettre datée du 24 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'écris en référence à la lettre datée du 24 juin 2020 du Président du Conseil de sécurité, dans laquelle il appelle les membres du Conseil à indiquer leur vote sur le projet de résolution portant la cote S/2020/578, déposé par la France au titre de la question « La situation concernant la République démocratique du Congo ».

Conformément à la procédure provisoire d'adoption des résolutions arrêtée en raison des restrictions découlant de la pandémie de maladie à coronavirus, j'ai l'honneur d'indiquer que la République du Niger vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Niger auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Abdou **Abarry**

Annexe X

Lettre datée du 24 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur, Monsieur le Président, d'accuser réception de votre lettre datée du 24 juin 2020, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution portant sur la question « La situation concernant la République démocratique du Congo » (S/2020/578).

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus, décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité, datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que la Fédération de Russie vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

Annexe XI

Lettre datée du 24 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution S/2020/578, déposé par la France au titre de la question « La situation concernant la République démocratique du Congo ».

À cet égard, je vous informe que Saint-Vincent-et-les Grenadines vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

Annexe XII

Lettre datée du 24 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère, Monsieur le Président, à votre lettre datée du 24 juin 2020, relative au projet de résolution du Conseil de sécurité portant sur les sanctions concernant la République démocratique du Congo (S/2020/578).

La délégation de la République sud-africaine vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

Annexe XIII

Lettre datée du 24 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 24 juin 2020, du Représentant permanent de la France, Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution S/2020/578, déposé par la France au titre de la question « La situation concernant la République démocratique du Congo », j'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous informer que la Tunisie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Tunisie auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kais **Kabtani**

Annexe XIV

Lettre datée du 24 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 24 juin 2020, du Président du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni vote pour le projet de résolution (S/2020/578) déposé au titre de la question « La situation concernant la République démocratique du Congo ».

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jonathan **Allen**

Annexe XV

Lettre datée du 24 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ce qui concerne le projet de résolution S/2020/578, déposé par la France au titre de la question « La situation concernant la République démocratique du Congo », les États-Unis d'Amérique votent pour.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kelly **Craft**

Annexe XVI

Lettre datée du 24 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 24 juin 2020, du Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution S/2020/578, déposé au titre de la question « La situation concernant la République démocratique du Congo », je vous informe par la présente que le Viet Nam vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Viet Nam auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Dang** Dinh Quy